

Paris, le 16 août 2017

**Situation dramatique de l'exercice salarié :
L'ordre appelle le gouvernement à considérer les demandes légitimes de la profession**

Pendant cinq ans, le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes n'a cessé d'alerter Marisol TOURAINE sur la situation dramatique de l'exercice salarié.

En raison d'une rémunération honteusement basse, de conditions de travail toujours plus difficiles, d'un réel manque d'attractivité, et de l'absence de perspectives d'évolution, les kinésithérapeutes les plus motivés finissent par quitter l'hôpital.

Suite à ces alertes, un groupe de travail a été mis en place, avec les ministères concernés.

L'ensemble des représentants de la kinésithérapie a travaillé et a élaboré des propositions, qui n'ont reçu aucune considération du précédent gouvernement.

Alors que la profession fondait beaucoup d'espoir sur une évolution possible avec l'arrivée d'Agnès BUZYN, le décret du 9 août 2017 qui actualise le classement des personnels de rééducation salariés, pourtant refusé unanimement par les kinésithérapeutes et le Haut conseil des professions paramédicales (HCPP), vient d'être publié au Journal officiel.

Parce qu'il en va de l'existence même de la kinésithérapie salariée, de la formation de nos étudiants et de la prise en charge des patients les plus fragiles, l'ordre appelle le gouvernement à considérer les demandes légitimes de la profession.

Contact : Franck Gougeon : 06 80 62 24 33 – franck.gougeon@ordremk.fr